

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15****PRÉSENTS : 11****VOTANTS : 15**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 22 MAI A VINGT HEURE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES POTS, DÛMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE, SALLE DE LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE-HENRI JALLAIS, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION : 16 MAI 2025

PRÉSENTS : MM ARNAUD, ARNOUX, BONNAUD, DUBOIS, GRIMAUD, JALLAIS, LECUYER, LE MONNIER, NEAU, POIRET, SICAUD.

ABSENTS EXCUSES : Sandrine DANTON (pouvoir à PH. JALLAIS), Francis MARCHAND (pouvoir à L. POIRET), Vincent RICHARDEAU (pouvoir à C. GRIMAUD), Patrice SALLAFRANQUE (pouvoir à E. LECUYER).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric LECUYER

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du 24 avril 2025
- Décision du Maire
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- Transition énergétique et rénovation des bâtiments scolaires, phase 1 - demande de subvention au titre du PACT 17 du Conseil départemental
- Demande de subvention de la coopérative du collège Beauregard de Burie
- Déclassement de chemin rural
- Questions diverses

M. le Maire indique qu'il n'a pas de décision à présenter au conseil municipal pour cette séance. Il indique également que les délibérations 2 et 3 portant sur les demandes de subventions de la phase 1 des travaux de l'école sont retirées suite à l'appel d'offre infructueux.

Il expose que le lot charpente n'a pas reçu d'offre. Il convient de décaler les travaux pour maximiser les candidatures et donc d'annuler ce marché et en passer un nouveau avec découverte sur les vacances de Toussaint et charpente et couverture en site occupé. Il va falloir trouver une solution pour reloger le club de judo pendant la durée des travaux car la salle de motricité/dojo ne sera pas accessible. Une discussion est engagée sur les salles qui pourraient être proposées pour le 4^{ème} trimestre 2025 afin de faire perdurer l'activité. La salle de la céramique est prise le soir par le yoga, la chorale et les cours de corde à sauter ; la salle culturelle par l'école de cirque, reste la salle des fêtes. Cependant, sans chauffage ça ne pourra pas être envisageable. La salle de conseil pourrait convenir : c'est l'ancienne salle de judo. Une rencontre va être organisée prochainement avec le bureau du club afin de trouver une solution.

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 24 AVRIL 2025 (22052501)

Le PV du conseil municipal du 24 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. SUBVENTION COOPÉRATIVE DU COLLÈGE BEAUREGARD DE BURIE (22052502)

M. le Maire présente la demande de subvention émanant de la coopérative du collège Beauregard de Burie. Il informe le conseil municipal que 8 élèves chapelains rentrent en 6^{ème} à Burie à la rentrée et que 28 élèves sont actuellement scolarisés sur l'ensemble des niveaux. Il propose d'attribuer une subvention de 200 €.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

3. DÉCLASSEMENT DE CHEMIN RURAL (22052503)

M. le Maire expose que dans le cadre d'une vente de parcelles aux Maisons Blanches, l'acheteur a sollicité la commune pour l'acquisition du chemin rural qui dessert le terrain AC 602.

Ce chemin, d'une contenance estimée à 190 m² environ, étant sans utilité particulière, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code de la Voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de cette portion de voirie n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Après délibération, le conseil municipal DÉCIDE :

- de prononcer le déclassement de ce chemin et l'intégration au domaine privé communal,
- d'autoriser M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces se rapportant à ce déclassement,
- de vendre la portion déclassée pour un prix de 100 € auquel s'ajoute le montant des frais relatifs (bornage, acte, etc.),
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

4. QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire expose qu'il a reçu la coiffeuse. Celle-ci a émis le souhait de ne pas renouveler son bail commercial. Elle cesse son activité en septembre 2025. Elle est à la recherche d'un repreneur. En tout état de cause, le bail arrivera à son terme en septembre.
- M. le Maire présente la problématique du stationnement route des Guilloteaux : un usager se plaint des voitures garées de l'église jusqu'au panneau Stop. Au vu de la vitesse de la circulation sur cet axe, il n'est peut-être pas pertinent d'interdire le stationnement. Une réflexion va être menée par le groupe de travail voirie et M. SICAUD va aller rencontrer le riverain se plaignant prochainement.
- Dans le même registre, un stationnement gênant est régulièrement constaté route de Chez Jaulin. Des membres de la commission voirie vont provoquer un rendez-vous en mairie.
- M. le Maire indique également que nous avons enregistré plusieurs plaintes de riverains concernant une habitation rue de la République : les chiens aboient beaucoup et surtout les déchets sont jetés dans le jardin. Ils s'envolent et finissent dans les parcelles du voisinage direct quand ils ne sont pas brûlés par les occupants du logement. Dans un premier temps, un courrier va être adressé aux occupants, aux propriétaires et à la tutelle, et un signalement va être fait auprès d'une association de protection des animaux.
- Biodéchets : la CDA poursuit l'expérimentation des composteurs dans les communes qui souhaitent participer. Inauguration d'un site de compostage à Burie le 30 juin 2025.
- Suite au succès de la manifestation du 10 mai 2025, Mme BONNAUD reste en contact avec plusieurs foodtrucks afin de leur proposer des créneaux d'installation sur la commune.
- Le passage en LED de l'ensemble des éclairages publics est en cours.

La séance est levée à 22h00.

Liste des délibérations :

- 22052501 – Approbation du PV de la réunion du 24 avril 2025
- 22052502 – Demande de subvention de la coopérative du collège Beauregard de Burie
- 22052503 – Déclassement de chemin rural

Le Maire,

Pierre-Henri JALLAIS



Le secrétaire de séance,

Eric LECUYER